

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 15 novembre 1960.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1961, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Marcel PELLENC

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 19

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

V. — **Etat-major général de la défense nationale.**

VI. — **Service de documentation extérieure
et de contre-espionnage.**

VII. — **Groupement des contrôles radioélectriques.**

Rapporteur spécial : M. Eugène MOTTE

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} légis.) : 866, 886 (annexe 17) et in-8° 194.
Sénat : 38 (1960-1961).

Etat-Major général de la Défense Nationale.

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que je l'avais indiqué dans mon rapport de l'an dernier, l'organisation générale de la défense nationale a été profondément remaniée par l'ordonnance du 7 janvier 1959.

Le budget de 1960 avait traduit le démarrage de cette réforme ; le budget de 1961 doit permettre d'en poursuivre la réalisation, qu'il s'agisse du fonctionnement des services ou de leur équipement.

I — DÉPENSES ORDINAIRES.

Les dépenses ordinaires — c'est-à-dire les moyens des services — doivent s'élever, en 1961, à 27.674.488 NF contre 21.045.697 NF en 1960. Le rapprochement de ces deux chiffres fait apparaître une augmentation de 6.628.791 NF.

Cette majoration de crédits correspond essentiellement — en dehors des conséquences de l'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des traitements et des soldes intervenues en 1960 :

— pour 4 millions de nouveaux francs à la nécessité d'accroître les effectifs des services extérieurs du *Service de sécurité extérieure de la Communauté* pour lui permettre l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues ;

— pour 875.501 NF à la création et au renforcement des postes *d'attachés militaires* à l'étranger ainsi qu'à l'aménagement de rémunérations servies à ces personnels en fonction des coefficients de correction. Il faut d'ailleurs signaler qu'une partie des crédits provient d'un transfert en provenance du budget des Armées ;

— pour le reliquat, à des mesures relatives soit à la création d'emplois pour permettre au *Comité d'action scientifique de la Défense nationale* de faire face à ses nouvelles attributions, soit

à une augmentation des crédits mis à la disposition de *l'Institut des Hautes études de Défense nationale* pour l'organisation des déplacements collectifs.

*

* *

II. — DÉPENSES EN CAPITAL

Au titre des dépenses en capital, il est prévu :

— 1.710.000 NF en autorisations de programme.

— 1.020.000 NF en crédits de paiement.

Ces dépenses se répartissent entre deux chapitres :

1° Une autorisation de programme d'un million de nouveaux francs, assortie de 600.000 NF de crédits de paiement, est demandée pour la poursuite de l'étude stratégique dont l'Etat-Major général a été chargé.

2° Une autorisation de programme de 710.000 NF, assortie de 420.000 NF de crédits de paiement, correspond à la poursuite de l'exécution du programme de modernisation du chiffre et de l'équipement radio des réseaux extérieurs.

**Service de documentation extérieure
et de contre-espionnage.**

Le budget du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage ne diffère pas sensiblement de celui de 1960.

*
* *

Sans doute, les *dépenses ordinaires* passent-elles de 17 millions 146.950 NF en 1960 à 18.332.227 NF, accusant ainsi une augmentation de 1.185.277 NF.

Mais à concurrence de 1.125.161 NF, cet accroissement correspond essentiellement à l'extension, en année pleine, de mesures intervenues au cours de 1960 : revalorisation des traitements et des soldes, relèvement des prestations familiales, etc.

Ce rapprochement de chiffres montre que les mesures nouvelles sont extrêmement réduites.

*
* *

En ce qui concerne les *dépenses en capital*, il n'est prévu aucune autorisation de programme pour des opérations nouvelles. Seul est demandé un crédit de paiement de 372.000 NF pour la poursuite des opérations en cours.

Groupement des contrôles radio-électriques.

Le budget de 1961 du Groupement des contrôles radio-électriques est l'exact reflet de celui de 1960.

Les *dépenses ordinaires* passent de 15.388.420 NF en 1960 à 16.357.342 NF, marquant ainsi une progression de 968.922 NF.

Mais l'extension en année pleine des mesures relatives au personnel intervenues au cours de l'année 1960 représente déjà une charge supplémentaire de 624.620 NF.

Les mesures nouvelles correspondent essentiellement à la mise en application de la réforme des statuts de certaines catégories de personnels et au renforcement des moyens matériels mis à la disposition du service.

En ce qui concerne les *dépenses en capital*, c'est-à-dire l'équipement des services du Groupement des contrôles radio-électriques, il est prévu :

— une autorisation de programme de 900.000 NF pour le lancement d'opérations nouvelles ;

— des crédits de paiement s'élevant à 881.000 NF dont 431.000 NF pour les opérations en cours et 450.000 NF pour les opérations nouvelles.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances vous propose d'adopter, sans modification, le budget des sections V, VI et VII des services du Premier Ministre.